
DOMAINE :	Finances	En vigueur le :	23 juin 2007
TITRE :	Défense des intérêts et la publicité	Révisée le :	27 mai 2021

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Le Conseil veille à ce que les ressources qui sont disponibles soient utilisées de façon à maximiser la réussite des élèves tout en assurant leur bien-être, dans un contexte d'une communauté d'apprentissage étendue.

POLITIQUE

Afin de maximiser la réussite des élèves et assurer leur bien-être, le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) doit :

- faire connaître ses enjeux stratégiques et financiers au gouvernement provincial à ses partenaires et aux autres conseils scolaires;
- informer ou éduquer périodiquement le public relativement aux programmes et services offerts, aux événements et activités du Conseil et de ses écoles;
- par diverses stratégies de promotion, faire connaître la réussite des élèves et la contribution de son personnel ou des bénévoles, et;
- soutenir les efforts de recrutement et de rétention des élèves ayant droits dans le cadre de la politique d'aménagement linguistique du ministère de l'Éducation.